

leur entretien (réparations, améliorations, peinture). Elle doit donc étudier les propositions des missions touchant l'achat ou la location d'immeubles pour des bureaux, les résidences des chefs de missions ou le logement du personnel. Ensuite elle soumet ses recommandations aux autorités compétentes. Elle établit les plans de nouveaux bureaux ainsi que les réaménagements que nécessitent les augmentations de personnel. Cela exige des consultations avec les autres divisions et ministères au sujet de leurs besoins. Mais le travail de la section consiste surtout à donner suite aux nombreuses demandes des missions touchant l'entretien des immeubles pris à bail par le Ministère ou lui appartenant.

A certains endroits, le personnel rencontre une rareté de logements et est contraint à des versements anticipés de loyers qui dépassent les moyens des particuliers. Pour cette raison, et pour d'autres, le Ministère doit louer des locaux d'habitation. En ce moment, 75 baux du gouvernement pour des appartements et des maisons du personnel sont confiés aux soins de la Section des biens à l'extérieur. Toutefois le Ministère ne consent à louer des immeubles que si la situation le justifie et lorsqu'il peut obtenir des baux de cinq ans ou davantage. Les locaux doivent être bien situés et offrir des dimensions et des dispositions qui répondent aux besoins du personnel qui les occupera. Le bail à long terme est un préalable, bien entendu, aux programmes d'ameublement dont il sera question plus bas.

### **Section de l'ameublement**

Par suite d'un vieil usage diplomatique, il est un style propre à la carrière auquel adhèrent les ministères de presque tous les pays. Il suppose un degré élevé de qualité et de dignité dans l'ameublement des résidences occupées par les hauts représentants diplomatiques. Les normes adoptées par le Ministère tendent, dans le cas des chefs de missions, vers un standing comparable à celui des autres pays. Il n'y a pas deux plans d'ameublement et de décoration qui soient identiques, quant à la conception et à la qualité, vu les différences de style des immeubles, les considérations de lieu et l'importance de la mission. Il faut tenir compte du climat et de ses effets sur les meubles de bois et sur les tissus. Parfois il faut renoncer à certains bois et à certains tissus, qui sembleraient avantageux. Les tissus, en particulier, posent des problèmes difficiles; il en est, d'usage courant en Amérique, qui ne résistent pas à un soleil trop fort. La fréquence des blanchissages et des nettoyages à sec peut aussi ne pas leur convenir.

Le Ministère a aussi à son service quelques décorateurs d'intérieur, qui connaissent très bien les besoins des résidences officielles, grâce à des visites à l'étranger, à des consultations avec les chefs de missions, etc. Ils savent que le Ministère a pour ligne de conduite d'acheter des produits canadiens quand les circonstances le permettent, et de maintenir les frais à un niveau raisonnable. Par leurs contacts avec les manufacturiers et les maisons de gros, leur connaissance des différentes sources d'approvisionnement, ils sont en mesure d'effectuer leurs achats à de bonnes conditions et d'obtenir des livraisons plus promptes. Lorsqu'il s'agit d'un ameublement important, on estime souhaitable et plus économique d'envoyer un